

VILLE DE MARGNY-Lès-Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>DATE DE LA CONVOCATION</p> <p>22 juin 2022</p>	<p>L'an deux mil vingt et deux, Le 29 juin 2022 à 19 heures 00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal de la Ville, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Bernard HELLAL, Maire,</p>
<p>DATE D’AFFICHAGE</p> <p>22 juin 2022</p> <p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE : 29</p> <p>PRESENTS : 22</p> <p>VOTANTS : 27</p>	<p><i>ETAIENT PRESENTS :</i> Mesdames CHOISNE, DAUZAT, AUDINET, CHLAGOU, BLANC, BOURGNEUF, LAMRHARI, VIERIN, GILBERT, MAURY Messieurs HELLAL, DIAB, PERNOT DU BREUIL, RECTON, DE MYTTENAERE, CRONIER, CAPRON, PERON, CABADET, LEONARD, NORTON, ERNULT.</p> <p><i>ETAIENT EXCUSES AVEC POUVOIR :</i> Monsieur JOANNIN (pouvoir à Monsieur NORTON) Madame BENHERRAT (pouvoir à Monsieur PERNOT DU BREUIL) Madame DE PAUW (pouvoir à Monsieur HELLAL) Madame GUILLAUME-MONNERY (pouvoir à Monsieur ERNULT) Monsieur TILLY (pouvoir à Monsieur LEONARD)</p> <p><i>ÉTAIENT ABSENTE :</i> Madame HOUSIEAUX Madame LHADI</p>
<p>Objet :</p> <p>3) Adhésion au Conseil d’Architecture, d’Urbanisme et de l’Environnement (CAUE)</p>	<p><i>ASSISTAIENT EN OUTRE A LA REUNION :</i> Monsieur MARIUS LE PRINCE, Directeur Général des Services,</p> <p>Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal pour la présente séance.</p> <p>A l'unanimité, Madame Nidale LAMRHARI a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.</p> <p>Ces formalités remplies...</p>

3. Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)

Institué par la loi sur l'architecture du 03 janvier 1977, le Conseil d'Architecture et d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) est un organisme public indépendant de conseil « à la disposition des collectivités (...) qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement » afin d'en « promouvoir la qualité (...) avec le souci permanent d'adaptation aux particularités locales (...). »

Le C.A.U.E de l'Oise est composé d'une équipe pluridisciplinaire d'architectes, d'urbanistes, de paysagistes, d'un géomaticien, de chargées de communication et de responsables administratifs pour répondre aux missions suivantes :

- Développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage et de l'environnement,
- Contribuer à la formation et au perfectionnement des élus, des maîtrises d'ouvrage, des professionnels et des agents des collectivités dans les domaines de l'urbanisme et de la construction,
- Fournir à chacun les informations, les orientations et les conseils propres à saisir les enjeux paysagers des sites urbains et ruraux concernés et à assurer la qualité architecturale, urbaine et paysagère, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre.

Afin de bénéficier des conseils gratuits du CAUE, il est nécessaire d'adhérer à cet organisme public permettant de bénéficier d'importantes prestations aussi bien en termes de réglementation qu'en matière d'aboutissement des dossiers, parfois complexes, d'urbanisme.

Le coût de cette adhésion annuelle est de 900 euros pour les communes de 5001 à 10 000 habitants.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à adhérer pour la commune au Conseil d'Architecture et d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)

La Commission de Finances en date du 16 juin 2022 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Madame Zadiyé BLANC, Adjointe au maire, chargée de l'Urbanisme et du Développement Économique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à adhérer pour la commune au Conseil d'Architecture et d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)

**FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS
ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS,**

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

Bernard HELLAL